

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2015

Du 9 avril 2015, convocation du conseil municipal adressée individuellement à tous les conseillers pour la réunion du 16 avril 2015, à effet de délibérer sur les questions suivantes :

- ◆ Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2015
- ◆ Devis Jardin pour les travaux de débroussaillage
- ◆ Fonds de commerce Bar Tabac Epicerie : délibération mentionnant la nécessité de maintenir un service d'intérêt général
- ◆ Recrutement d'un rédacteur au service administratif.
- ◆ Questions diverses

Le Maire,

Le 16 avril deux mil quinze, le conseil municipal de la commune de SAINT-JEAN-sur-COUESNON, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Pierre PRODHOMME, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS

Mrs Pierre PRODHOMME, David LÉBOUVIER, Emmanuel ROCHELLE, Joël PRIGENT, David CHIDENNE, Thomas GIDEL, Ludovic JALLOIN, Gérard JOURDAN,
Mmes Valérie BARON, Stéphanie BOBET, Corinne GILLETTE, Ramatoulaye ROGER,

MEMBRE ABSENT

Mme Catherine MASSON,

Monsieur Joël PRIGENT, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Devis Jardin pour les travaux de débroussaillage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise JARDIN de Parigné correspondant à :

- accotement en mai avec 4 heures de dégagement de virages : forfait de 1 000 € HT
- accotement et talus en août pour 36 kms de routes : forfait de 4 350 € HT
- travaux supplémentaires (lagunes, entrées de bourg) : tarif horaire : 43,50 € HT

3) Fonds de commerce Bar Tabac Epicerie : délibération mentionnant la nécessité de maintenir un service d'intérêt général

Par délibération du conseil municipal en date du 19 février 2015, le conseil municipal émet un avis favorable pour l'acquisition du fonds de commerce Bar Tabac Epicerie au prix de 45 000 €.

L'acquisition du fonds de commerce de Monsieur LE BON constitue, conformément aux articles L.2251-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, une intervention de la commune en matière économique, en vue de maintenir un service d'intérêt général, nécessaire à la satisfaction des besoins de la population de la commune, et qui est aujourd'hui menacé de disparition.

En conséquence Monsieur le Maire sollicite dans l'acte de vente, pour le compte de la commune, le bénéfice de l'exonération de droits d'enregistrement prévue par l'article 1042 I du Code général des impôts.

4) Recrutement d'un rédacteur au service administratif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient la candidature de Madame Monique Buffet, rédactrice 2^{ème} classe à la mairie de Fleurigné, crée un poste de rédactrice 2^{ème} classe, autorise Monsieur le Maire à contacter le service mission temporaire du CDG, en cas de nécessité.

Questions diverses

Commission communale « subventions communales »

Référent : D. Lebouvier

V. Baron

T. Gidel

J. Prigent

Range-vélo

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis d'Equip Urbain - 8,10 rue Lavoisier 77406 LAGNY sur MARNE Cédex - d'un montant de 256,75 € HT correspondant à l'acquisition d'un range vélo 5 places.

Téléphones portables

David Lebouvier se charge de commander les téléphones portables pour les agents communaux.

Noces de diamant

Les noces de diamant de Mr et Mme Blot auront lieu le 1^{er} mai 2015 à 18 h à la mairie

L'inauguration « bourg » et « station d'épuration » aura lieu les 19 ou 26 septembre 2015.

Le départ en retraite de Mme Desmottes ainsi que la remise des médailles sont fixés au vendredi 17 juillet 2015 à 18 h. La population sera invitée.